

MEMORANDUM DE LA FEAS ELECTIONS JUIN 2024

QUI SOMMES-NOUS ?

La FEAS rassemble 67 opérateurs établis à Bruxelles ou en Wallonie, investis dans les domaines du cirque, de la danse, des musiques classiques, contemporaines ou actuelles, de l'opéra, du théâtre et du multidisciplinaire dont 35 des 42 grandes institutions¹ de la FWB.

La FEAS participe à la politique culturelle de la FWB : elle siège en Chambre de Concertation des arts vivants (CCAV) et des Musiques (CCM) et au Conseil Supérieur de la Culture (CSC).

La FEAS participe au dialogue social : elle est la seule fédération d'employeurs francophones siégeant au banc patronal de la CP 304 et au Fonds de Sécurité d'existence de la CP 304 ; elle siège également au banc patronal de la Commission du Travail des Arts. Elle s'implique par ailleurs au fédéral et auprès des régions ; elle est membre de l'UCM.

La FEAS participe à la construction d'une Europe de la culture et au dialogue social européen. Via sa fédération européenne PEARLE, elle prend part notamment au Sectorial Social Dialogue Committee Life Performance de l'Union Européenne.

La FEAS défend un projet sociétal fondé sur l'excellence artistique et la démocratisation culturelle au profit de tous les publics **et** s'inscrit en même temps **dans une démarche entrepreneuriale**. Ses membres équilibrent leurs budgets par une combinaison variable de subventions publiques et de recettes propres (billetterie, tax shelter, etc.).

La FEAS pratique une politique inclusive : elle est ouverte à tous les opérateurs employeurs en arts de la scène, dès lors que la structure *emploie du personnel artistique technique ou administratif* et *respecte toutes les obligations légales en matière de législation sociale*².

¹ En référence au Décret FWB dit « Directions Lieux » du 2 décembre 2022.

² Article 6 des statuts de la FEAS

NOS PRIORITÉS 2024

1. Structurer le secteur des arts de la scène : de la création à la diffusion

La FWB est le principal pouvoir subsidiant des opérateurs en arts de la scène.

En novembre 2023, le gouvernement a refinancé le secteur à concurrence de 15%. C'est une augmentation substantielle³ mais dirigés essentiellement vers la création, vers l'émergence : 200 nouveaux opérateurs ont été structurellement reconnus. Certes, une part du refinancement a été attribuée aux institutions, mais ces montants ne permettront pas de développer leurs projets tels qu'ils les avaient envisagés, notamment en coproductions, ou en mutualisation de ressources. Nous réitérons notre demande d'avoir un réel refinancement du secteur permettant de concrétiser les projets envisagés dans l'enthousiasme des perspectives annoncées par l'actuelle législature e d'améliorer les rémunérations des travailleurs des arts de la scène.

Quid de la diffusion de toutes les futures créations que le refinancement va permettre alors que le Covid laisse encore des traces d'embouteillages ? L'inquiétude demeure quant à la capacité du secteur à absorber cet afflux de productions. Nous appelons à garantir des conditions professionnelles de diffusion à des productions professionnelles et à l'ouverture de nouvelles perspectives en FWB et à l'international.

En fonction de la réalité des pratiques artistiques et du répertoire, au moins celui existant, il faut définir un cadre minimal pour les structures artistiques, administratives et techniques. De la sorte, il serait possible de cerner le budget global nécessaire aux arts de la scène. Pluriannuellement, à un horizon de 5 à 10 ans, la Communauté française pourrait tendre vers ce budget global minimal ainsi que vers un budget minimal par opérateur : institution, compagnie, salle de spectacles, chœur, orchestre, structure de recherche ou d'accompagnement ...

Nous sommes également conscients de la charge de travail qui pèse sur les services de l'AGC de la FWB : un renforcement des effectifs devrait être également organisé.

Nous demandons à la FWB :

- Un **refinancement réel** de notre secteur des arts de la Scène à la hauteur des ambitions annoncées;
- Une **politique culturelle inclusive** de toutes les parties prenantes, et qui n'oppose pas les artistes, les compagnies, les institutions ;
- Une vision globale du secteur des arts de la scène : une évaluation statistique et la mise en place d'une **filière du secteur art de la scène**, intégrant tous les niveaux de pouvoirs et tous les acteurs de la chaîne ;
- Une **simplification** des mécanismes de financement de la culture pour diminuer la charge administrative à charge des opérateurs et les rendre plus transparents ;
- Un soutien aux projets de **mutualisation** des ressources et des services réfléchis par les opérateurs, notamment **dans le cadre de la transition écologique** ;

³ Subventions 2023 : 123.212.249€ ; subventions 2024 : 141.364.557€

- La mise en place d'une **réelle politique de diffusion** :
 - Construire des réseaux solidaires de coproduction et de diffusion
 - Intensifier les tournées et prolonger les séries
 - Impliquer davantage les Centres Culturels
 - Revoir le cahier de charges de la RTBF (2023-2027) pour assurer une diffusion plus intense et plus diversifiée, en télévision linéaire, de spectacles de tous les domaines des arts de la scène y inclus la musique⁴.

2. Simplifier le cadre réglementaire des Arts de la Scène : gouvernance culturelle des opérateurs, règles de subventionnement

L'actuelle législature a été particulièrement active en initiatives décrétales, et a notamment révisé et mis en place les « Décrets Arts de la Scène » et de « Nouvelle Gouvernance Culturelle ».

Il importe d'évaluer et de rationaliser ce champ réglementaire.

S'agissant des attributions de subvention : Les commissions d'avis ont dû faire face à un travail gigantesque d'analyse de 542 demandes de subventions⁵. Le processus est clos, sous réserve des recours introduits suivant les procédures ad hoc (chambre des recours telle qu'instituée par le Décret Nouvelle Gouvernance Culturelle ou recours devant le Conseil d'Etat ou les juridictions ordinaires).

Le fonctionnement des commissions d'avis doit maintenant être examiné dans le respect des personnes qui s'y sont impliquées, mais sans faire l'impasse sur les difficultés et manquements. Le processus peut, doit être amélioré.

Nous demandons à la FWB

- Une évaluation du cadre décretaal actuel avant nouvelle révision, la révision devant viser la **simplification, l'homogénéisation et la rationalisation des démarches administratives sur tous les plans** (demandes de subsides, rapports, représentation à l'étranger...);
- Une **analyse du processus d'attribution des subventions** (commissions d'avis) **fondée sur la transparence, l'objectivité et la faisabilité.**

3. Poursuivre la transition écologique

La FEAS a défini son [Plan d'Action "Développement Durable et Arts de la Scène"](#), adopté en septembre 2023, suite à une vaste réflexion ayant impliqué tous ses membres. 2024 sera

⁴ Actuellement le Contrat de gestion ne prévoit d'obligation minimales de diffusion en télévision que de 12 spectacles de scène (théâtre, théâtre jeune public, humour...) produits en Fédération, dont au moins 10 sont des œuvres théâtrales, avec au moins 4 nouvelles captations théâtrales. Le Contrat prévoit par ailleurs, en radio des obligations de diffusion minimales de concerts ou spectacles musicaux ou chorégraphiques

⁵ Soit 80% de demande en plus qu'en 2017, intervention de la Ministre Linard, op cit, note 4.

consacré au suivi de son appropriation par les opérateurs et un état des lieux est programmé à l'automne 2024.

Nous souhaitons poursuivre notre réflexion, en concertation avec les autres acteurs du secteur et les pouvoirs publics pour élaborer ensemble des politiques culturelles plus durables, adaptées à nos contextes et particularités.

Nous considérons la durabilité comme une opportunité de réfléchir à nos pratiques et de les améliorer, dans des délais raisonnables et moyennant un cadre clair et adapté.

Mais nous manquons de référents pour effectuer des états des lieux à prix raisonnable (bilan carbone) et pour déterminer les indicateurs, alors que des améliorations ont déjà été apportées dans nos pratiques ; si aucun état des lieux n'a été établi ab initio, ces améliorations ne pourront être prises en considération dans une trajectoire encore à préciser.

Nous demandons à la FWB un accompagnement

- au suivi de notre [Plan d'Action "Développement Durable et Arts de la Scène"](#),
- à nos initiatives notamment de mutualisation de ressources ou de révision de nos modes de fonctionnement, d'écoconception, d'amélioration durable de nos bâtiments ;
- à notre réflexion visant à définir un état des lieux et des indicateurs adaptés à notre spécificité.

4. Eco-Responsabilité : La transition vers le LED

Le passage obligé, du fait des normes européennes, de la technologie halogène vers la technologie LED, impose une rénovation des équipements lumière et la mise en place de formations qualifiantes (voir point 5) pour les technicien.nes des arts de la scène. Les besoins en financement seront importants.

La FWB finance, par des fonds issus du Plan de Relance et de Résilience européens, le rééquipement en matériel et structurel de 10 bâtiments dont les murs lui appartient. Certains autres opérateurs sont d'ores et déjà équipés mais pour la majorité, c'est l'inquiétude qui prédomine. La FEAS a déjà mené une action de sensibilisation⁶ ; elle coordonne la réflexion de ses membres pour quantifier les besoins (financiers) et définir les choix de matériels en privilégiant des formules de mutualisation (centrale d'achat, matériel commun pour assurer les tournées, etc.).

Nous demandons à la FWB

- Une attention particulière de la FWB aux **enjeux de la technologie LED** et un **accompagnement financier** pour équiper les salles d'équipements appropriés et homogènes (tournées).

⁶ Journée d'Information sur l'Informatisation des réseaux scéniques et sur la Transition vers l'Eclairage LED, 28 février 2023 au Grand Manège à Namur, organisée à l'attention des membres de la FEAS et des Centres Culturels

5. Améliorer l'attractivité et la formation des métiers en arts de la scène : (métiers en pénurie)

Les conditions de travail dans notre secteur sont difficiles : contrats de courtes durées, horaires variables, pénibilité du travail, salaires peu gratifiants. Mises à l'écart par le Covid, de nombreuses personnes occupant des fonctions techniques ou administratives ont quitté le secteur culturel pour d'autres emplois moins précaires, aux conditions moins instables. Résultat : les difficultés de recrutement et pénuries d'emploi.

Faute d'information, car les offres d'emploi ne passent pas par leurs créneaux, les instances régionales compétentes en matière d'aides à l'emploi et de formation continue ne pouvaient intervenir (comme c'est déjà le cas en Flandre). Au vu des besoins identifiés, il y a lieu de prendre les dispositions concrètes.⁷.

Nous demandons aux instances régionales bruxelloise et wallonne

- Que l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance) et le Efp-Sfpme (Centre de formation des métiers en alternance à Bruxelles) répertorient les métiers des arts de la scène y inclus la technologie LED ;
- Que le FOREM et ACTIRIS reconnaissent **les métiers en pénurie des arts de la scène** et prennent des mesures pour les rendre plus attractifs.
- **S'agissant du LED** : nous demandons une attention particulière à la mise en place de modules de formation aux nouvelles techniques du LED et parallèlement, à l'accompagnement à la reconversion des techniciens.

6. Rendre le secteur culturel plus inclusif et plus diversifié

L'actuelle législature a souhaité encourager davantage de parité à la direction des « grandes institutions » par son Décret « Directions Lieux »⁸ mais sans effet significatif : Les fonctions de directions générales et artistiques étaient déjà en 2022 , assurées par des hommes à 55% et par des femmes à 45% et ces proportions n'ont pas évolué⁹. D'autres inégalités demeurent cependant. L'approche de cette thématique doit être globale et non se limiter à un « pic » symbolique.

*En tant qu'employeurs responsables, nous souhaitons poursuivre notre implication **volontaire**¹⁰ parce que nous sommes conscients des inégalités plus invisibles, plus difficiles à traiter, qui impactent le fonctionnement harmonieux de notre secteur et plus largement, de notre société. Nous sommes convaincus qu'ensemble, **en assurant à tous niveaux une plus***

⁷ S'agissant de la formation à la technologie LED, la FEAS a déposé avec le Fonds 304 et d'autres partenaires, un projet STEAM auprès de la RW Mais cette seule initiative (pour autant qu'elle aboutisse), ne sera pas suffisante !

⁸ Décret « Directions Lieux » du 13 12 2022, op.cit. Voir note 1

⁹ Suivant notre analyse faite en 2022 et 2024 sur les 38 institutions relevant à notre sens du Décret « Direction Lieux », aucune évaluation officielle n'ayant été faite à ce jour.

¹⁰ A titre d'exemple l'article 14 des statuts de la FEAS encourage une représentation plus paritaire de son CA : il est aujourd'hui constitué de 21 membres, dont 10 femmes. Le bureau est également paritaire, (2/5 femmes+ la secrétaire générale).

*grande diversité, nous travaillerons mieux et nous donnerons une image plus riche, plus inspirante, des représentations du monde. Nous souhaitons également œuvrer pour un **environnement de travail respectueux des personnes et non violent**. Nous refusons les talents perdus, qu'il s'agisse d'artistes, de technicien.nes ou de fonctions administratives ; qu'il s'agisse de fonctions à haute responsabilité ou de postes plus exécutants.*

Nous demandons à la FWB

- Une vision d'ensemble visant le secteur culturel mais aussi l'enseignement ;
- La mise en place d'un **Plan concerté de formations et d'outils** visant à encourager un environnement plus égalitaire en termes de **genre**, et à éliminer toutes les formes de **discriminations et de violences**.

7. Améliorer les conditions de travail des travailleur.euses des arts

Le gouvernement fédéral a fait aboutir sa réforme WITA modifiant les conditions d'octroi du « statut du travail de arts ».

Mais qu'en est-il des conditions de rémunération de ces « travailleurs des arts »? Les barèmes de la CP304 sont les plus bas du secteur, inférieurs aux barèmes des musicien.iennes, inférieurs aux barèmes de leurs collègues néerlandophones, inférieurs aux barèmes des secteurs socio-culturel (CP329) ou de l'audiovisuel (CP303). Cette situation est inadmissible et totalement discriminante. Au-delà de la question barémique, déjà cruciale, se pose aussi la question de divers avantages octroyés aux travailleur.euses néerlandophones de la CP304 par le biais de financements additionnels émanant du gouvernement flamand.

En 2018, la CP304 s'était engagée à créer un « groupe de travail rassemblant les partenaires sociaux francophones, avec pour objectif principal des propositions visant à améliorer la situation globale des travailleurs du secteur ». Le refinancement du secteur des arts de la scène axé sur la création, l'émergence, sera affecté à de nouveaux emplois, à de nouvelles créations et ne permettra pas de donner une réponse satisfaisante à une révision barémique. L'effort de progression des barèmes de la CP304 spectacle est cependant indispensable. La FWB doit accompagner la réforme WITA pour ce qui relève de ses compétences : le financement d'une amélioration des rémunérations et des conditions de travail des travailleur.euses du spectacle.

Nous demandons à la FWB de

- Finaliser la réalisation du cadastre de l'emploi
- Rendre possible des **améliorations des conditions de travail** de travailleur.euses et, au moins sur certains aspects, des barèmes de la CP304

8. Tax Shelter

Le mécanisme du tax shelter est un apport indispensable au financement des arts de la scène. Nous souhaitons en renforcer l'efficacité :

Nous demandons au gouvernement fédéral

- Un aménagement de la nouvelle Loi afin que la période de 9 mois pour rendre les dossiers au SPFF après la première d'une œuvre scénique (ou copie 0 pour l'audiovisuel) ne s'applique que pour ceux qui déposent leur dossier au contrôle au-delà de deux ans après la date de l'agrément de l'œuvre auprès de de la Communauté compétente.
- Nous proposons de revoir le mécanisme de calcul du rendement de l'investisseur et que les 4,5% de points de bases soient vus comme un rendement annuel minimum garanti.
En d'autres termes, si le taux Euribor est moins élevé que 4,5%, c'est ce rendement qui est appliqué, si le taux Euribor est plus élevé, c'est celui-ci qui est appliqué.
Avec un minima garanti à l'investisseur de 4,5%, cela nous donnerait sur 18 mois un taux de 6,75%, proche de ce que nous avons toujours connu depuis 2017.
- Afin que les petites structures dont celles avec des coûts de répétitions faibles, puissent accéder au système de Tax Shelter, il faut rendre éligible les dépenses de production des premiers concerts – spectacles ainsi que des 10 suivants.

—

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

AMA, ARTARA, ATELIER 210, BRIGITTINES, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS !, CAV&MA, CENTRE DES ARTS SCENIQUES, CENTRAL-CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, CONSEIL DE LA MUSIQUE, DANCE CORNER, DEL DIFFUSION VILLERS, ESPACE CATASTROPHE, ESPACE MAGH, FACTORY FESTIVAL, FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIHEREAU, FERME DE MARTINROU, FESTIVAL DE SPA , GRAND STUDIO, LES HALLES DE SCHAERBEEK, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA CHAUFFERIE-ACTE 1, LA COOP, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE - CIE THEATRALE, LASEMO, LATTITUDE 50, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LE VILAR, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, LES NOCTURNES, MARNI, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, RAS EL HANOUT, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LA VALETTE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL WALLONIE-BRUXELLES, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT⁶⁷

FEAS- Fédération des Employeurs des Arts de la Scène – ASBL

<https://feas.be/>
info@feas.be